

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL1

présenté par

Mme Untermaier, M. Dussopt, M. David Habib, Mme Karamanli, Mme Batho, M. Potier,
M. Juanico et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 13, substituer au mot :

« Quinze »,

le mot :

« Trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accorder davantage de temps à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique afin que son contrôle soit effectif lorsqu'il vérifie la déclaration de patrimoine du chef de l'Etat en fin de mandat.